



are - 21000 DIJON  
0 40 11 10 - Fax : +33 (0)3 80 40 16 19

**Monsieur Jean-Claude GOUDOT**  
**Président de l'association**  
**Vivre aux CHAPRAIS**  
**28 d, Rue de la Rotonde**  
**25000 Besançon**

Nos réf : EVOY FC/JPV/10-246

Dijon, le 25 AOUT 2010

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 19 Juillet 2010, vous m'indiquez avoir engagé un dialogue avec Réseau Ferré de France, au nom des riverains, dans le contexte de la revitalisation de la ligne qui reliera dès le 11 décembre 2011 Besançon Franche-Comté TGV à Besançon-Viotte. De plus, vous me sollicitez pour obtenir des précisions sur plusieurs préoccupations de vos mandants que vous jugez de mon ressort.

Dans un premier temps, je vous informe que la mesure d'émission d'un signal sonore par les conducteurs à l'entrée et à la sortie des tunnels ne s'applique que de jour entre 7h00 et 20h00 et ne concerne pas également les zones urbanisées référencées dans une consigne spécifique à chaque ligne.

Pour ce qui concerne vos trois autres demandes, amplitude journalière de desserte de la ligne, type de matériel utilisé, et vitesse de circulation des trains, je ne suis pas en mesure de vous apporter à ce jour une réponse définitive.

Pour les deux premiers points, d'une part la desserte TGV sera prochainement arrêtée et d'autre part la desserte TER qui est du ressort du Conseil Régional de Franche-Comté fera l'objet d'un cycle de concertation à l'automne 2010.

Concernant la vitesse limite de la ligne, il appartient à RFF de procéder à l'homologation des installations et d'en communiquer les éléments.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Dicter Régional,

Charles JODER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charles Joder', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.